

# Compte rendu de la séance du Conseil municipal

## Du Jeudi 10 septembre 2020

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

L'an 2020 et le 10 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de madame Christiane LAFAYE, Maire.

**Présents** : LAFAYE CHRISTIANE, Maire, Mmes : DUCOMMUN ANNIE-CLAUDE, CHAINTREUIL CATHERINE, PROFIT DANIELA. MM : GAUME CLAUDE, MARQUIZEAUX NICOLAS, SAVROT GAEL, DUBOS KEVIN, PICARD JULIEN, ERCEAU YANNICK

**Secrétaire de séance** : : Daniela PROFIT

Après lecture et approbation du compte rendu du jeudi 25 juin 2020, Madame le Maire décide d'aborder les sujets à l'ordre du jour.

### **Délibérations :**

#### **1/Adhésion Panneau Pocket**

CWA Entreprise distribue le service Panneau Pocket composé d'une plateforme web accessible via l'adresse [www.panneaupocket.com](http://www.panneaupocket.com), servant à des messages d'information publics et des alertes publiques.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à l'application Panneau Pocket pour un montant annuel de **180 euros TTC**.
- Autorise le maire à signer tout document relatif au dossier.

#### **2/ Retrait de la délibération n°132020**

En application de l'article L.2112-18 du CGCT, le maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints.

Le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur les délégations de signatures qui seront attribuées à tel ou tel adjoint au maire.

De ce fait, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le retrait de la délibération n° 132020 et un arrêté sera attribué à chaque adjoint avec le détail de leurs délégations de signatures.

### **3/ Instauration déclaration préalable pour édification clôtures, ravalement de façades, et permis de démolir**

Selon le service urbanisme de la Communauté de Communes Giennesoises, il est nécessaire de prendre des délibérations pour des déclarations préalables afin d'effectuer un contrôle sur les travaux envisagés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'instaurer le dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'édification des clôtures conformément à l'article R421-12 du code de l'urbanisme
- D'instaurer le dépôt d'une déclaration préalable pour que les travaux de ravalement de façade soient soumis à autorisation d'urbanisme, article R421-17-1 du code de l'urbanisme.
- D'instituer le dépôt obligatoire d'un permis de démolir afin que la commune puisse émettre un avis sur les démolitions, article R421-27 du code de l'urbanisme.

#### **Informations diverses :**

Madame le maire aborde le sujet du site internet qui n'est pas mis à jour. Madame Chaintreuil a fait le nécessaire auprès du référent pour obtenir les codes.

Le conseil propose des haies au niveau des tris sélectifs soit des lauriers, photinias et faire venir l'entreprise DAVID sur place et voir avec l'agent communal pour enlever les gravats.

Il faudrait retirer le container vêtements qui ne sert plus. Un courrier avait déjà été fait lors de la dernière mandature qui est resté sans réponse à ce jour.

#### **PPI( 2020-2026 : (plan prévisionnel d'investissement)**

Des travaux de rénovation sont à prévoir comme la réfection de la toiture derrière la mairie, et du local de l'association. Une réunion de la commission est à définir pour le calendrier des travaux.

Un devis a été établi pour la réfection du mur du cimetière intérieur. Deux tuiles étaient cassées à l'intérieur du cimetière et ont été recollées par l'agent communal.

Finaliser les trottoirs au niveau de la rue du Solin et dans l'angle de la rue de Varennes car les camions et tracteurs montent systématiquement sur le trottoir.

Projet de changer les lampadaires dans le bas de la rue du Solin et rue du Vieux Château et la question s'est posée quant au rajout de lampadaires.

Evocation d'installer une borne de recharge électrique, projet d'ici 2026.

Bancs et tables de pique-nique à installer : à la mairie et au chemin de la plaine. L'agent communal se chargera de les fabriquer.

Le PCS (Plan Communal de sauvegarde) à faire pour le 31 décembre 2020. Le but est de mettre un plan d'astreinte. Chaque conseiller travaillera en binôme, le village serait divisé en zones et chacun préviendrait les habitants en cas d'évènement grave. L'application Panneau Pocket servirait à envoyer des alertes et des informations. L'alerte serait relayée par Panneau Pocket. Ce point fera l'objet d'une réunion spécifique.

Ensuite des comptes- rendu sur les commissions ont été résumés par les conseillers.

**Jeunesse et sports** : il a été question des centres aérés, de la piscine de Gien, du label terres de jeu 2024 pour promouvoir le sport.

### **Culture :**

Présentation du rapport d'activité, 1/3 des spectacles ont eu lieu. Certains diocèses demandent des contributions financières pour les églises.

### **Assainissement :**

Pour refaire son assainissement individuel aux normes, des subventions sont possibles.

### **Bâtiments et accueil gens du voyage :**

Des travaux de la piscine de Gien sont en cours. Le terrain lieu-dit la Masure (de Gien à Montargis) est dans l'optique d'un aménagement pour que les gens du voyage puissent stationner avant l'ouverture du terrain de Nevoy.

### **Aménagement et urbanisme :**

Cette commission présente les projets de Gien concernant la réhabilitation des quartiers des Montoires et les travaux de cœur de village de Coullons.

Le P.L.U.I (Plan local d'urbanisme intercommunal) approuvé le 20 décembre 2019 est opposable pour toutes nouvelles constructions ou demande de travaux. Pour les ravalements des maisons du bourg, les subventions sont toujours possibles.

### **Finances :**

Présentation du budget financier et le BP de la CDCG 2019 ainsi que la réalisation de l'ancien mandat 2014-2019.

Fonds de soutien aux commerçants : 122 dossiers acceptés sur 200 commerçants soit 123 000 euros d'aide, 50 % versé par le Département.

### **Affaires sociales :**

Des subventions sont accordées de l'ordre de 1 500 euros à CIDFF pour le projet « l'égalité et le respect des filles et garçons à l'école » et à la ligue de l'enseignement pour le projet « l'école maternelle ouverte à tous » et le projet « améliorer le climat scolaire ».

Il y a également des bourses au permis de conduire pour les jeunes de 18-25 ans, en contrepartie, le jeune s'engage à réaliser 40 heures de mission d'intérêt collectif pour le compte de la CDCG, ou d'une association caritative.

Il y a également les colos apprenantes qui proposent aux jeunes de 11 – 17 ans, des loisirs alliant découverte de la nature, sports, culture et renforcement des apprentissages. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de quartiers mais aussi aux jeunes issus des zones rurales, familles isolées ou monoparentales.

### **Voirie accessibilité SIG**

Nécessité de rendre pour début octobre les propositions de travaux pour notre commune. Le CDCG s'appuiera sur l'état des lieux qui avait été fait fin d'année 2019.

Le sujet du PPI : (Plan prévisionnel d'investissement.) est abordé. Il doit être rendu à la Communauté de Communes pour fin octobre. Ce sont des projets établis par les communes durant leur mandat et notifiés ensuite à la Communauté de Communes de Gien qui ensuite étudie les priorités de chaque commune.

### **Association AFLCE**

Proposition de faire une crèche vivante pour la fête de Noël en extérieur avec marrons chauds, tombola ou panier garni.

Participation à une course de caisse à savon à ST BRISSON, comice agricole le 31/07 et le 01/08 201 et assemblée générale le 13 mars 2021.

Une administrée propose des ateliers peinture(initiation).

### **Points divers :**

Départ à la retraite de l'agent communal d'ici un an ou deux. Pour le dossier retraite, le Centre de gestion du Loiret propose une prestation retraite pour la liquidation de ses droits.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire

Christophe LAFAVE



The image shows the official seal of the Municipality of Moulinet-sur-Loiret. It is a circular emblem with a central coat of arms depicting a figure holding a staff. The text 'MOULINET-SUR-LOIRET' is written around the inner border, and 'LOIRET' is at the top. A signature, 'Christophe LAFAVE', is written across the seal.